

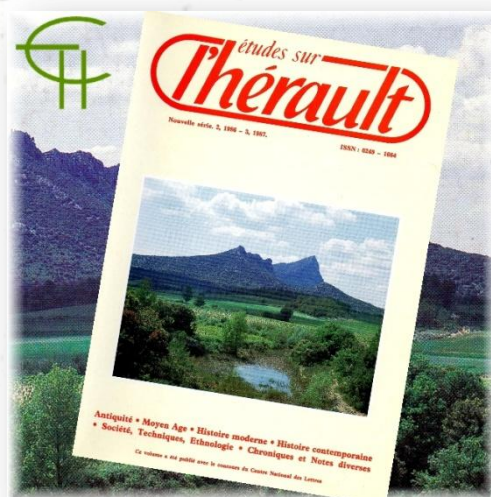
Article : Siran en Minervois



Auteur (s) :Jean-Claude BARTHEZ

Nombre de pages : 6

Année de parution : 1987



Siran en Minervois

par Jean-Claude Barthez *

Il faut aborder le Minervois par un de ces itinéraires qui, de la Montagne Noire ou des Monts de Saint-Pons, mènent à l'océan des vignes dans la vaste dépression que parcourt la vallée de l'Aude ; au-delà il arrive qu'on voit, par chance, la barrière des Pyrénées ; plus proches, à travers quelques brumes parfois, les Corbières et la Montagne d'Alaric. La mer n'est pas loin dont nous séparent les anciens étangs de Capestang et de Narbonne ; au bout de l'Aude c'est encore l'étang de Vendres, ses plates eaux, ses roseaux. L'essence même du Bas-Languedoc est là et une part essentielle de son histoire.

Le plus remarquable dans cette succession de reliefs dont certains versants doivent encore beaucoup à l'Atlantique, de plateaux calcaires, de vallées, de plaines et d'étangs, ce sont toujours les ruptures, les passages d'un terrain à l'autre. Le long de la frontière entre les petits Causses et la plaine minervoise tout un chapelet de village s'est déroulé dans l'Hérault, de Félines à Agel en passant par la Livinière - la Cella vinaria des Romains - des groupes d'hommes ont vécu là, au long des siècles, des produits de la plaine et des Causses, de la culture et de l'élevage. Ces villages sont toujours là, bien vivants, mais peu à peu causses et plaine se séparent.

Les zones de transition, comme celle du Minervois, ont ceci de fascinant qu'on y découvre l'articulation - l'interface dirait-on pour être au goût du jour - entre deux mondes. La symbiose qu'ont longtemps connue le bas pays, son blé, plus tard ses vignes et ses troupeaux de garrigue avec la montagne, réserve de fourrage, d'eau et de verdure, réserve d'hommes aussi, apparaît ici moins comme une transhumance et un échange saisonnier que comme une alternance quasi quotidienne, tant la plaine est proche des causses et, déjà, de la montagne. Il vaut la peine d'observer ce Minervois où se rencontrent deux pays, longtemps associés sans doute et qui, se distinguant de plus en plus l'un de l'autre, révèlent mieux dans cette séparation leurs traits distinctifs.

Nous avons été amenés à cette observation par une étude de la situation foncière dans le Minervois héraultais et les zones montagneuses qui le prolongent au nord⁽¹⁾. Dans ce cadre nous avons établi une monographie de Siran, une des communes à cheval sur la plaine viticole et les causses dans lesquels la Cesse a taillé ses gorges. Au-delà des objectifs spécifiques de ce travail nous avons essayé de saisir quel pouvait être le devenir de cette commune et, à travers elle, de ses voisins. Au terme de cette observation - qui fut rapide cependant - il nous semble qu'on peut rendre compte de l'originalité essentielle de Siran dans trois rubriques l'espace communal, l'agriculture, la population et sa vie sociale. A cela nous ajouterons quelques remarques plus générales, issues elles aussi, de l'étude foncière du Minervois.

L'Espace Communal

Siran a une surface cadastrée de 2048 ha ; 760, en 1980, en sont utilisés par l'agriculture dont 698 en vignes⁽²⁾. Les landes et garrigues couvrent 260 ha et les terres labourables 47. En 1978, les étrangers possèdent 10 % de cette superficie, les locaux - de Siran et des communes voisines - 72 % ; les 18 % qui restent appartiennent à des résidents français, régionaux ou non. La part des étrangers n'est pas très importante⁽³⁾ mais elle est significative de l'attrait qu'exerce sur les Européens du Nord (Allemands, Belges, Néerlandais...) une terre ensoleillée et qui paraît sous-occupée.

A Siran ces 10 % correspondent à 96 ha dont la plus grande partie a été achetée entre 1976 et 1982 (62 ha). Il s'agit d'une opération montée par un promoteur néerlandais qui a revendu lots et villas à quelques compatriotes ; les terrains ainsi aliénés sont des landes et des garrigues. En effet, les agriculteurs locaux restent parfaitement maîtres du marché : « 32 % des vignes mises sur le marché le sont par des agriculteurs à temps plein alors qu'ils achètent 63 % d'entre elles. Les vignes représentent... 31 % de leurs ventes mais 90 % de leurs achats ». En revanche « les landes... sont vendues à 51 % par les agriculteurs qui n'en achètent que 4 % ; elles représentent 47 % de leurs ventes et 6 % de leurs achats »⁽⁴⁾. L'inventaire de ces transactions montre que le volume du marché foncier de Siran est identique - 7,6 % de la surface totale cadastrée en 5 ans - à celui du département de l'Hérault - 7,6 % également - mais un peu plus important que celui du Minervois - 5,3 %.

Ce que nous savons du marché foncier de Siran montre donc sa maîtrise par les agriculteurs locaux en ce qui concerne la vigne mais un certain désintérêt pour les landes et garrigues encore que la surface acquise par les Néerlandais - prise ainsi comme un indice de l'éventuelle déprise locale - reste faible. Du reste si ces étrangers paraissent acceptés sans difficultés par la population, du moins en 1982, certains de nos interlocuteurs signalent que « les premières années il y a eu des feux, il y a 3 ou 4 ans » et, que, même s'il n'y a pas de clôtures, « ils nous empêchent de chasser ».

C'est aussi, après cette arrivée des Néerlandais, et sans doute expérience faite, que la commune s'est dotée d'une carte communale qui limite les possibilités d'installation.

Aussi, de 1978 à 1982, sur 13 certificats d'urbanisme demandés 8 ont été refusés, notamment aux pétitionnaires néerlandais, et à la suite de 2 demandes de géomètre ou notaire ; ceci signifie bien la volonté de la Municipalité - qui s'appuie inévitablement sur le consensus communal - de maîtriser les constructions.

Toutefois de 1975 à 1981 sur 41 permis de construire relevés, 23 répondent à des pétitionnaires habitant hors de la commune qui visent une résidence secondaire. Au recensement de 1982, pourtant, Siran n'avait que 40 résidences secondaires soit 12,5 % de l'ensemble des logements de la commune. Ce taux est du même ordre que celui des autres communes viticoles voisines et reste faible, quoique la part des étrangers y soit forte, alors que dans d'autres communes que nous avons étudiées on atteint des taux de résidences secondaires beaucoup plus élevés ; mais il s'agit alors de communes de montagne où la part des régionaux est écrasante. Manifestement la vraie résidence secondaire des régionaux est en altitude ; la plaine viticole et les premiers plateaux calcaires attirent davantage les étrangers ce qui renforce la coupure entre une plaine viticole et cultivée et une montagne où existe encore un élevage extensif mais où le loisir a pris une grande place. Il n'y a plus « d'alternance quasi quotidienne » mais deux univers : celui d'une ruralité traditionnelle avec la vigne, celui d'un pays rural que se partagent agriculteurs et citadins.

Toutefois si la modération de cette poussée des résidences secondaires à Siran traduit la résistance à l'emprise urbaine, l'aménagement local garde une bonne vitalité comme le montre l'analyse des permis de construire : un peu plus de demandes autochtones de 1975 à 1981 (moyenne annuelle 2,5) que de 1971 à 1975 (moyenne annuelle 2). Au total, de 1971 à 1981, onze demandes de subvention de l'habitat rural ont été faites pour aménager le logement des vendangeurs, 7 demandes concernent le lotissement communal (13 lots au total), et 3 des bâtiments agricoles.

Cependant le village a 75 logements classés « vacants ». Nombre d'entre eux sont en fait réservés au logement des vendangeurs (environ 250 contrats chaque année) et sont en plus ou moins bon état ; malgré certains travaux repérés par l'analyse des permis de construire ils ne sont pas de nature à recevoir des habitants permanents ; leurs propriétaires ne paraissent pas très intéressés par leur réhabilitation. Or, à côté de ces locaux inoccupés - et qui seront de moins en moins utiles avec le développement des machines à vendanger - il existe une demande non négligeable de locations permanentes (une quinzaine se manifestent chaque année) et, bien sûr, une demande de location touristique pour l'été.

L'agriculture

C'est, de loin, l'activité économique principale de Siran. En dehors d'elle on compte seulement quelques artisans et commerçants et, dans le budget communal, la taxe professionnelle, y compris celle que versent les deux coopératives viticoles, est la moitié de la taxe sur le foncier non bâti, payée essentiellement par les agriculteurs. Du reste, c'est à une autre échelle que celle d'une commune qu'il faudrait traiter des activités non agricoles, d'une part parce que beaucoup d'entre elles correspondent à une population dont l'ordre de grandeur n'est pas celui d'une commune rurale ; d'autre part parce que le Minervois est peuplé de nombreux villages proches les uns des autres. La proximité d'Olonzac, pour Siran, garantit l'accès facile à la plupart des services nécessaires. De plus des permanences (Sécurité sociale, banque...) sont tenues dans la commune. Ces services sont complétés par les lignes de cars vers Béziers et Carcassonne.

Encore le terme d'agriculture est-il trop général car la vigne est omniprésente ; une petite relance de la culture de l'olive, des lucques, ne suffit pas à entamer son monopole et le seul élevage d'ovins de la commune vient d'être abandonné. Bref, à Siran, l'agriculture, c'est la vigne.

Cette viticulture n'est pas statique ; on pourrait dire qu'elle tend, comme dans le Minervois, à la « professionnalisation », ici distinguée d'une viticulture traditionnelle qui ne serait que survivance. Cette tendance se manifeste à travers l'augmentation de la taille moyenne des exploitations (+ 17,6 % de 1970 à 1980), la baisse de la population agricole qui passe de 364 personnes en 1970 à 251 en 1980, et celle des exploitations qui passent de 119 en 1970 à 92 en 1980 ; cette baisse est accompagnée d'une modification de la structure interne avec plus de chef d'exploitation à temps complet (33,1 % au lieu de 31 %) et moins à temps partiel et doubles actifs ; respectivement 66,3 % au lieu de 68 % et 29,3 % au lieu de 34,5 %. On notera que cette modification est timide ce que confirme le fait que, pour 92 exploitations recensées au R.G.A. de 1980, qui correspondraient, selon nos interlocuteurs, à 60 exploitations sérieuses parmi lesquelles 10 de leurs chefs vinifient en cave particulière, on compte 207 coopérateurs dans la commune.

Un autre signe de la professionnalisation est l'évolution du mode de faire valoir. Le faire valoir direct domine mais le fermage passe de 0 en 1970 à 16,1 % de la surface agricole utilisée en 1980 ; le métayage perd de l'importance (de 15,3 % à 11,3 %) mais, surtout, se négocie de plus en plus sur la base de 1/4 pour le propriétaire et 3/4 pour le métayer.

La question de la succession, si elle a été grave à Siran comme ailleurs, semble aujourd'hui aller sans difficultés : « si les vignes sont bien travaillées, elles seront reprises » entend-on dire bien souvent. Depuis quelques années on a assisté à l'installation d'une dizaine de jeunes agriculteurs qui exploitent des superficies nettement plus importantes que celles de leurs parents, « généralement le double » dit-on. Une dizaine de jeunes de 16 à 20 ans sont eux aussi prêts à devenir agriculteurs et sont parfois déjà employés comme aides familiaux.

La viticulture de Siran, c'est aussi deux coopératives et une dizaine d'exploitants vinifiant en caves particulières. Au début du siècle les viticulteurs de gauche, pour mieux faire face aux gros propriétaires, avaient fondé une coopérative ; les gros propriétaires en question, pour mieux rassembler leur clientèle, ont fondé aussi la leur. Actuellement, qu'il y ait deux coopératives ne doit plus rien à la politique, dit-on, mais les deux continuent d'exister.

Apparemment rien ne distingue radicalement ces deux coopératives qui traitent, au total, 44 000 hectolitres de vin ; l'une a 115 coopérateurs, l'autre 131 ; en 1982, l'une a rémunéré l'hectolitre à 180 F, l'autre à 183 F en moyenne ; elles adhèrent toutes deux à l'Union des caves coopératives de la région d'Olonzac ; les deux assurent leurs ventes par les circuits traditionnels du négoce et aucune n'envisage des méthodes de commercialisation plus agressives. Au dire de nos interlocuteurs on apprécie également dans les deux le dynamisme des jeunes exploitants. Pour autant, il n'est pas prévu de fusion entre les deux. Ce serait irréaliste, dit-on, et trop onéreux car chacune a déjà son propre matériel modernisé ; en fait, la mieux équipée paraît souhaiter la fusion mais pas l'autre. Bref, personne n'est opposé à la suppression de cette anomalie de deux coopératives dans un village de 500 habitants, les rapports entre les deux coopératives sont excellents, mais rien ne bouge.

Quant aux viticulteurs de Siran qui vinifient en cave privée, une dizaine dont 6 adhérents au Groupement de producteurs, ce sont, pour la plupart, des propriétaires de superficies importantes, de l'ordre de 50 hectares (5 000 hectolitres vendus en vrac pour le plus gros producteur en cave privée). Cette vinification en cave privée représente grosso-modo 1/3 de la production communale. On dénombre trois gros propriétaires qui vinifient entre 5 000 et 3 500 hectolitres chez eux ; le reste de la production se répartissant entre des propriétaires qui ont une production moins importante. La production de ces viticulteurs est écoulée en majorité par le biais traditionnel du courtage ; deux exploitants seulement pratiquent la vente directe.

Globalement les professionnels s'accordent à dire que la situation agricole de Siran a atteint un point d'équilibre. Les coopératives arrivent à rémunérer leurs membres à des tarifs supérieurs à ceux de la moyenne héraultaise ; la mise en place du schéma directeur laisse présager une relative stabilité même si le nombre d'exploitations est encore appelé à baisser. Cette bonne situation est confortée par l'existence de 218 hectares irrigués dans la commune à partir du réservoir de Jouarres et se traduit par un vignoble consacré à 86 % aux vins déclarés de qualité supérieure (VDQS) et d'appellation d'origine contrôlée (AOC), ces derniers ne représentant, toutefois, qu'une part minime (4 %).

La population et la vie sociale

Siran n'a cessé de perdre des habitants depuis 1936, malgré un sursaut entre 1954 et 1962, comme l'ensemble du canton d'Olonzac, ainsi que le montre le tableau suivant :

	1936	1954	1962	1968	1975	1982
SIRAN	910 100	659 72,4	707 77,6	642 70,5	548 60,2	520 57,1
CANTON D'OLONZAC	8 561 100	6 852 80,0	6 473 75,6	6 273 73,2	5 501 64,2	5 168 60,3

Dans les deux cas la rupture est brutale entre 1936 et 1954 puis la baisse s'adoucit pour n'être que de quelques points entre 1975 et 1982.

Nous avons dépouillé le recensement de 1982 ce qui nous a permis de le comparer avec celui de 1975 quant au profil en âges et social.

Du point de vue des grands groupes d'âge on constate un léger vieillissement de 1975 à 1982 les moins de 20 ans passent de 21,1 % à 19,4 %, les 65 ans et plus de 27 à 28,7 % ; les autres (de 20 à 64 ans) restent au même pourcentage : 51,9 %. Si l'on examine le détail des variations par classes d'âge de 5 ans en 5 ans, seules augmentent celles des plus de 70 à 75 ans et celles des 44 à 49 ans. Déjà en 1975, Siran avait un profil nettement plus vieux que celui du département comme la plupart des communes rurales. En 1982, comme le montre le tableau ci-dessous, l'écart s'est accentué :

Grands groupes d'âge :

	0-19 ans	20-64 ans	65 ans et plus
SIRAN	19,4 %	51,9 %	28,7 %
HÉRAULT ⁽⁵⁾	26,2 %	57,6 %	16,2 %

Le vieillissement de la population se manifeste aussi par un taux d'activité très bas, de l'ordre de 27 % (actifs sur l'ensemble de la population). Au-delà de cet aspect il faut noter le trait archaïque d'un taux d'activité féminine très bas, de 11 % seulement (12,5 % en 1975) dû au fait que peu de femmes ont une activité professionnelle et que certaines de celles qui ont une activité agricole ne le déclarent pas ; ces deux traits sont archaïques par rapport à la situation moyenne française (33 %) et déjà par rapport à celle de l'Hérault

(22,2 %) en 1975 avec accentuation en 1982 ; en effet, à cette date la population active de l'Hérault est à 38,6 % de sa population totale et les actives sont à 28,7 % de l'ensemble des femmes du département.

L'évolution entre 1975 et 1982 des catégories socioprofessionnelles (CSP) incite plus à l'optimisme que l'évolution démographique. On a le tableau suivant.

Répartition des CSP et évolution de 1975 à 1982 (%)

	Exploitant agricoles	Salariés agricoles	Patrons	PL-CS	CM	Em- ployés	Ou- vriers
1975	38,3	22,8	10,2	1,8	4,8	6,6	15,7
1982	31,8	18,1	11,0	3,5	8,7	10,3	18,4

PL = professions libérales.
CS = cadres supérieurs.
CM = cadres moyens.
Employés = employés de bureau et de commerce.
Ouvriers = ouvriers et personnel de service.

Il ne faut pas vouloir tirer trop d'enseignements d'un tableau où les nombres analysés sont faibles (167 actifs en 1975 et 133 en 1982) ; on relèvera seulement la stabilité des patrons, c'est-à-dire des artisans et commerçants (mais ils sont passés de 17 à 13) ; l'augmentation des ouvriers traduit sans doute le passage au salariat de quelques exploitants agricoles et la reconversion des salariés agricoles⁽⁶⁾ ; les faits les plus significatifs sont la baisse des actifs agricoles - moins 10 points pour exploitants et salariés confondus - et la hausse des actifs du tertiaire - plus 9 points pour les cadres et employés. Cette relative tertiarisation, qui équilibre en partie la baisse des actifs agricoles, montre que Siran ne se distingue pas de l'évolution générale des campagnes françaises. Toutefois il ne faut pas oublier, en raisonnant sur les actifs, que les 65 ans et plus sont plus nombreux que les actifs (149 contre 133), et que l'éloignement relatif de Siran d'agglomérations urbaines n'y favorise pas la résidence de citadins, au contraire des bourgs autour de Carcassonne, Narbonne et Béziers.

Il nous avait paru intéressant de traiter à part la population des nouveaux arrivés - c'est-à-dire les personnes arrivées à Siran depuis le recensement de 1975 - dans la mesure où cette immigration était de nature à modifier les profils sociaux et démographiques de la commune. Les nouveaux arrivés apportent un certain rajeunissement (23 % de scolaires parmi les 69 nouveaux arrivés contre 16 % chez les 451 anciens), mais un taux d'activité faible (33 %) autant de retraités que d'actifs (17 pour 16). Ce qui les caractérise le plus c'est la part néerlandaise des retraités (4 sur 17) et le nombre relativement important de cadres et de patrons (7 sur 16 actifs). Au total peu d'éléments pour produire un impact notable sur la commune contrairement à ce qu'on connaît dans d'autres zones rurales.

Si donc l'évolution de la population de Siran traduit les contrecoups du changement de structure de l'ensemble français ou même héraultais, à travers le rajeunissement des exploitants et une augmentation timide des actifs du tertiaire, elle reste typique d'un monde rural dominé par la viticulture où, par exemple, l'activité professionnelle des femmes n'a pas réussi à percer. Malgré la tendance à la « professionnalisation » viticole, la vie sociale, telle que nous avons pu l'observer, porte la marque traditionnelle des sociétés méditerranéennes.

Le socle essentiel en est formé d'hommes chefs d'exploitation agricole ; ce sont eux qu'on retrouve au conseil municipal : sur 13 membres⁽⁷⁾ on trouve un artisan, une institutrice, un employé de chai, 2 retraités, le reste est formé de viticulteurs. Le maire est un viticulteur mais il n'est pas coopérateur comme si l'appartenance à une des deux coopératives était plus qu'une décision technique et de circonstance. Ce groupe des chefs d'exploitation ne paraît pas particulièrement dynamique mais, au travers de la municipalité, la commune s'est dotée de quelques équipements de base : terrain de sport, bibliothèque, salle des fêtes, foyer rural, club du Y âge.

Ce groupe a un doublet, le groupe des chasseurs dont les plus jeunes sont aussi les pompiers du village ; en 1979, la société communale de chasse gérait 200 hectares et 99 permis ont été délivrés, « tous les hommes chassent, dit quelqu'un, sauf 5 ou 6 ». Les pompiers, de 25 à 50 ans, sont une équipe soudée ; ils se retrouvent pour les anniversaires de chacun d'entre eux (une vingtaine) et font une « bouffe » ; quelqu'un avait lancé l'idée « d'une fête des vendanges, ça s'est terminé par un cassoulet ». Au cours d'un de ces repas auquel participait le Maire « ils ont discuté des projets touristiques » qui intéressaient particulièrement notre interlocuteur - un tout jeune homme - et un artisan du village.

Les jeunes hommes du village préfèrent la fête à la chasse ; du moins jusqu'à leurs vingt ans et leur service militaire ; ils deviennent chasseurs ensuite, il ne semble pas que ces jeunes aient une existence de groupe reconnue ; on se plaint d'eux, de leurs chahuts, « on ne les écoute pas, on ne leur demande pas leur avis », même au Foyer rural. La situation des jeunes filles ne leur paraît pas très prometteuse et beaucoup souhaitent partir. Celles qui restent, mariées, ne paraissent pas avoir une vie sociale collective active (« les femmes de viticulteurs ne s'intéressent pas au Foyer rural »).

Les jeunes - hommes ou femmes - du moins ceux qui ne se satisfont pas des structures sociales locales se retrouvent au sein de l'association des *Caminaires* ; il semble qu'à l'échelle du village il n'est pas possible de mobiliser assez de personnes pour proposer des choses nouvelles ; il n'y a un nombre suffisant de partisans d'innovations qu'à l'échelle du canton ou de la petite région. Ainsi à Siran, les spectacles ont peu de monde, un stage de réparation de moto n'a pas eu de candidats de la commune ; en revanche, les bals traditionnels, les banquets et les lotos ont toujours du succès.

Société méditerranéenne et extranéité

A vrai dire, une monographie ne prend tout son sens que dans la comparaison de ses résultats avec d'autres cas ; nous n'avons malheureusement que quelques éléments épars sur les communes voisines de Siran, en particulier sur celles de la montagne. Il est cependant possible, à titre d'hypothèse, d'avancer, prudemment, quelques remarques. Nous comparerons brièvement Siran avec ce que nous savons de Pardailhan, commune de la montagne voisine, puis nous tenterons une définition plus large du type de commune viticole dont Siran est une illustration.

Siran a encore perdu des habitants entre 1975 et 1982 (la commune passe de 548 à 520 habitants) alors que Pardailhan augmente et passe de 83 habitants en 1975 à 102 en 1982. Il n'est pas possible de ne pas lier cette croissance à l'ouverture de la commune à une population « étrangère » qui se manifeste par le grand nombre de résidences secondaires mais appartenant surtout à des régionaux ; certains de ces régionaux, prenant leur retraite, se sont fixés à Pardailhan et quelques uns

siègent au conseil municipal. Un indice nous est donné de cette ouverture par le bilan des permis de construire : 60 à Pardailhan de 1971 à 1981, 49 à Siran ; sur ces 49, 14 permis à des étrangers contre 8 à Pardailhan ; mais, à Pardailhan, 32 permis accordés à des régionaux pour 10 à Siran. Autre enseignement de cet inventaire : à Pardailhan, sur les 60 permis, 11 concernent des bâtiments agricoles ou industriels pour 3 seulement à Siran. Certes, sur de si petits nombres et dans un domaine aussi restreint, il ne serait pas sérieux de fonder des conclusions définitives ; n'y voyons donc qu'un indice. C'est, selon nous, un indice de dynamisme et de jeunesse qui va de pair avec une certaine vitalité agricole (les troupeaux ont grandi). Du reste, quelques statistiques plus générales vont dans ce sens ; ce sont celles qui rendent compte de la part des exploitants agricoles de moins de 35 ans dans la région Languedoc-Roussillon. Cette part a augmenté entre 1970 et 1980 à l'échelle de la région et dans la plupart des petites régions agricoles. En 1980, on a le tableau suivant :

Les chefs d'exploitations de moins de 35 ans en 1980, en pourcentage, par rapport au total des exploitants.

L.R.	Aude	Gard	Hérault	Lozère	P.O.	Minervo-vois	Communes viticoles du Minervo-vois
8,9 %	8,6 %	10,0 %	7,4 %	15,9 %	8,6 %	9,5 %	8,4 %

Le Languedoc-Roussillon a une proportion plus basse que celle de la France entière (10,6 %) et la diversité est grande entre les départements : on remarquera que le département le plus viticole a la proportion la plus faible ; viennent ensuite l'Aude et les Pyrénées Orientales dont l'activité agricole est loin de se limiter à la viticulture ; le Gard, dont une bonne partie est irriguée, atteint la moyenne française ; le département le plus jeune, enfin, est la Lozère, c'est-à-dire le plus montagnard et où le tourisme rural a la plus grande place. Le Minervo-vois paraît ici plus jeune que l'Hérault mais ses communes viticoles le sont un peu moins tout en étant au-dessus de la moyenne départementale.

La montagne apparaît donc ici comme plus jeune, plus dynamique peut-être, en tout cas plus associée à l'évolution générale d'une agriculture qui perd ses bras mais se modernise ou, dans le cas des régions difficiles qu'est la bordure sud du Massif central, qui s'ouvre à d'autres activités et à d'autres hommes⁽⁸⁾. Nous ne voudrions pas faire ici un tableau idyllique de cette « montagne » et de ces zones naguère en déclin et qui ne le sont peut-être plus mais simplement, en synthétisant ces quelques indices, faire contrepoint au tableau de la plaine viticole, dressé à partir de notre monographie de Siran. Ce tableau est partiel mais il rend compte de la situation de nombreuses communes.

La première constatation qui s'impose c'est la prudence, pour ne pas dire la méfiance, à l'égard de ce qui vient de l'extérieur, non pas étranger du reste mais ce qui n'a pas son origine sur place ou dans les lignées villageoises. Quelques exemples illustrent cette attitude, qui ne sont pas tous du Minervo-vois :

Tel candidat à un poste dont on vérifie soigneusement l'origine locale avant la compétence ; les difficultés faites aux innovateurs (vente directe du vin, proposition de réseaux de vente non traditionnels...) ; la quasi inexistence de collaboration avec les voisins, collectivités locales ou personnes, dans les entreprises innovantes ; le fait que la plupart des innovateurs viennent d'ailleurs le poids des remontrances qu'à dû affronter tel viticulteur décidé à se lancer dans une activité touristique ; tel stage est boudé par les jeunes du pays et ce

sont des biterrois qui en profitent ; le peu d'impact des associations sur la communauté locale, les agriculteurs en particulier ; c'est le cas, entre autres, des Foyers ruraux, moins ruraux quoiqu'il en paraisse, que porteurs de modèles citadins.

En réalité, il ne s'agit pas d'un rejet mais plutôt du refus de participer, d'être partie prenante dans des initiatives qui ne sont pas issues de la société locale et de ses traditions. Ce qui nous paraît traduire le mieux cette attitude c'est l'exemple de deux de nos interlocuteurs qui, pensons nous, parce qu'ils n'étaient pas originaires du Minervois ont pu prendre les positions originales et être « reconnus », car leurs initiatives étaient de toute évidence bénéfiques ; étant déjà singuliers puisque non du pays, ils pouvaient se permettre de se singulariser un peu plus, ce qu'un pur autochtone ne pourrait faire sans s'exposer à la réprobation se singulariser est inadmissible⁽⁹⁾.

C'est sans doute le même état d'esprit qui amène les uns et les autres à accepter la vente de terrains à des Néerlandais qui, touristes, ne seront jamais que de passage, plutôt que de tenter de remettre en valeur les garrigues par l'élevage par exemple car le monopole, pourtant relativement récent, de la vigne, a fait oublier les traditions plus anciennes de symbiose plaine/causses.

Cette réticence au changement se manifeste aussi dans la viticulture elle-même. Le Minervois a des atouts vitivinicoles évidents or, dans l'ensemble, au dire de plusieurs interlocuteurs compétents, ces atouts sont peu valorisés ; peu de ventes directes malgré l'attrait touristique de Minerve et de son pays ; présentation quelconque des vins quand il y a vente directe et heures d'ouverture mal étudiées ; il est ainsi quasiment impossible de trouver facilement du muscat de Saint-Jean de Minervois sur les axes principaux de circulation. Un enthousiasme vite retombé pour la promotion et la vente dans les stations du littoral malgré l'organisation mise en place par le syndicat. Même la comparaison entre le montant à l'hectolitre versé par une coopérative très active, supérieur à celui que versent les autres, ne décide pas ces dernières à modifier leur politique. On connaît une partie des causes de ce faible dynamisme lié au principe même de la coopération. Ce principe, « un homme - une voix », est particulièrement en harmonie avec une société sur la défensive ; la masse des coopérateurs - masse relativement importante puisque la coopérative permet le maintien, dans le statut d'exploitant, de producteurs dont l'exploitation n'a pas la taille suffisante⁽¹⁰⁾ a intérêt à ne pas courir de risques et freine donc toute innovation mais les plus gros propriétaires tendent au même immobilisme car la taille de leur exploitation leur permet, sans autre investissement, de s'en tirer mieux que les exploitants moyens. Ou bien les exploitants de la plaine irrigable, aux rendements élevés, ralentissent la politique de qualité et, ainsi qu'il nous a été dit, « les métayers n'ont rien à dire à la coopérative ».

Ce repli de la société locale sur ses traditions se manifeste dans d'autres domaines, celui de la situation sociale des femmes, entre autres. Le Languedoc est méditerranéen et fait partie des pays où, traditionnellement, les femmes n'interviennent pas dans la vie sociale publique ; de plus, et contrairement à d'autres régions - en particulier viticoles - les femmes prenaient peu de responsabilités dans l'activité professionnelle sauf à l'époque de la vendange. Des changements s'amorcent et on nous a signalé que, fait nouveau, « des femmes allaient à la vigne » ; le fait le plus massif est l'action que mènent certaines femmes au sein des Foyers ruraux. On a noté plus haut que les agriculteurs hommes y étaient peu représentés ; les femmes de viticulteurs le sont davantage. Au travers de l'Association des *Caminaïres*, qui dans le Minervois fédère en quelque sorte les Foyers ruraux, s'affirme la volonté de ces femmes de créer des emplois féminins pour permettre aux jeunes filles de travailler

sur place tentant ainsi de contrarier la tendance au départ de nombre d'entre elles. Il est vrai aussi que les ménages sont de plus en plus nombreux où la femme a une profession qu'elle ne peut exercer que hors du village (infirmière à Carcassonne, enseignante à Béziers...), qui permet d'atteindre, avec les revenus agricoles du mari, un niveau de ressources acceptable.

Mais si ce partage des tâches se multiplie au sein des ménages, la vie sociale publique est toujours construite sur le principe d'une double société : celle des hommes, celle des femmes. La société des femmes s'exprime, entre autres, dans la vie associative : les principales responsables de fait des Foyers ruraux sont des femmes (même si l'usage maintient des hommes dans les postes de présidents), les initiatives viennent le plus souvent d'elles (tel stage, l'ouverture d'un restaurant, l'idée d'un village fleuri dans la perspective du tourisme...) et, quelquefois, ces initiatives se heurtant au scepticisme ou à la résistance des hommes, les Foyers ruraux tendent à devenir des groupes de pression qui agissent au plan local ou tentent de contourner les obstacles locaux par des actions au niveau de la petite région ou du département.

De cette société des femmes se distingue celle des hommes qui tient les postes essentiels : les municipalités, les conseils d'administration des caves coopératives et, bien sûr, les exploitations⁽¹¹⁾. Au-delà de ces instances publiques du pouvoir, c'est autour de la chasse que se construit la société des hommes on y entre un peu avant ou après le service militaire et peu d'individus mâles osent s'en exclure. Les femmes n'y ont pas accès ; pratiquement aucune ne pratique la chasse. Ce groupe de chasseurs, dans les cas les plus purs, est vraiment « le groupe des hommes » : pompiers et organisateurs de banquets, c'est une espèce de société sinon secrète du moins discrète. C'est peut-être là que se nouent les vraies alliances et que se préparent les grandes décisions. C'est en tout cas là que se construit l'opinion publique dominante.

Le clivage entre le « groupe des hommes » et le « groupe des femmes » n'est pas la seule caractéristique des sociétés méditerranéennes. Ces sociétés agnatiques, celles où les distinctions sociales de sexe sont les plus marquées⁽¹²⁾, celles dont parlent Lifran et Porte cités ci-dessus, se caractérisent par une transmission rigide des biens, en général du père au fils aîné. Certes notre société rurale languedocienne n'en est plus à ce schéma rigoureux mais elle en porte encore la trace. Ainsi au-delà du Bas-Languedoc, la France méridionale a toujours connu un très fort taux de faire valoir direct au contraire de la moitié Nord ; en 1930 encore la distinction était très nette⁽¹³⁾ ; elle s'est atténuée aujourd'hui mais reste encore très apparente si la moitié Sud est maintenant dominée par des modes d'exploitation mixte (faire valoir direct et fermage) il s'y maintient de forts îlots de faire valoir direct dominant en particulier les zones viticoles, Bordelais et bas-Languedoc⁽¹⁴⁾.

Pour Ariès il y a un rapport direct entre cette majorité de faire valoir direct et le faible taux de natalité qui a longtemps caractérisé notre région. En effet, on imagine sans mal combien il est important de garder intact le bien foncier, donc de le diviser le moins possible au moment de l'héritage, à la différence d'un milieu où la richesse essentielle est, dans le système de fermage, la compétence technique et la disponibilité de fonds à investir dans la production puisque les bras, donc les enfants, ne sont plus maintenant un élément décisif.

Comme le disait récemment, à propos des Offices fonciers agricoles, un Président de Chambre d'agriculture : « quelqu'un ne se sent vraiment agriculteur que s'il est propriétaire » et « propriétaire » était encore récemment une « profession », signe que la terre est souvent perçue moins comme un instrument de production que comme prolongement de la personne et de la lignée.

Ainsi, à travers ce que nous savons de Siran et plus largement, d'une partie du Minervois, apparaît l'originalité du Bas-Languedoc viticole. Une société relativement fermée, qui subit, plus tardivement que d'autres, le choc de la transformation de l'agriculture française, qui a de la difficulté à s'adapter à ce nouveau train des choses, inéluctable, quoi qu'on en pense. Mais cette lenteur à accepter l'inévitable a aussi son aspect positif. Peu importe que « Vivre au Pays » soit né ici ou ailleurs, c'est une idée que cette société fait sienne ; elle contribue ainsi à l'imposer dans un contexte français où l'on a longtemps pensé que le progrès technique allait de soi et était aussi un progrès en soi. Le renouveau de l'idée de pays, la richesse de la vie localement enracinée c'est en partie à ces communautés de la vigne que nous les devons. La crise économique aidant et la population agricole se rajeunissant, on peut espérer qu'au-delà d'un traditionalisme quelque peu étriqué, le Minervois et le Bas-Languedoc sauront élaborer une vie au pays qui sera douce à vivre sans être rupture avec le positif qui vient d'ailleurs.

NOTES

* Bureau d'Études Pluridisciplinaires Appliquées, Montpellier.

1. Cette étude a été faite sous l'égide de l'Agence foncière du Département de l'Hérault, par l'Agence d'Urbanisme pour l'Aménagement touristique du Languedoc-Roussillon, le Bureau d'étude de la SAFER du Languedoc-Roussillon et la Chambre d'agriculture de l'Hérault. Chacun de ces trois organismes a établi un rapport qu'utilise le présent article.
 2. Dont 596 ha en Vins Délimités de Qualité Supérieure.
 3. Cf. différents articles de Soulier André, entre autres : Les acquisitions foncières des ressortissants étrangers en France; l'exemple du Languedoc-Roussillon. *Bulletin de la Société Lang, de géog.*, t. 13, 3-4 juillet, décembre 1979 et Escudier Jean-Louis, Soulier André : « Essai d'estimation du patrimoine foncier non bâti des étrangers : Exemple du département de l'Hérault ». Direction régionale de l'équipement et Centre régional de productivité et d'études économiques, Montpellier, 1980.
 4. Cf. Étude Safer, fiche F9.
 5. C'est Montpellier et sa région urbaine qui rajeunissent la population du département ; dans l'arrondissement de Montpellier on a respectivement : 0-19 ans 27,4 % ; 20-64 ans : 59,2 % ; 65 ans et plus 13,4 %.
 6. Pour une vue exacte de la réalité il aurait fallu compter combien des salariés ont des revenus agricoles complémentaires et inversement combien d'exploitations sont, en fait pluriactives - et pas seulement combien d'exploitants, ce que nous indique le recensement général agricole.
 7. Avant les élections de mars 1983.
 8. Barthez J. Claude, Harf Françoise, Simon Brigitte : « Cantons cévenoles, du déclin au melting pot » *Amiras* numéro 6, 1983. Cf. aussi les publications de l'INSEE où l'on voit que 300 communes de notre arrière pays ont gagné des habitants entre 1975 et 1982.
 9. Un exemple pris ailleurs dans les Corbières est encore plus explicite le conseil municipal d'un tout petit village décide, à l'unanimité, de donner à bail des terres communales à un éleveur néo-rural ; un conseiller, le lendemain à la décision, revient sur son vote ; le Maire arrête tout, préférant ne pas mécontenter un seul autochtone plutôt que de fixer une famille de plus dans une commune vieillissante et qui se vide.
 10. En Languedoc-Roussillon parmi les 69 800 exploitants viticoles seuls 39 % sont des agriculteurs exclusivement ; les 61 % qui restent sont, pour moitié, des cadres, des employés ou des ouvriers.
 11. Cf. Lifran et Porte « Quelques données sur la reproduction socio-économique des exploitations agricoles en Languedoc-Roussillon » - INRA Série Notes et Documents, n° 48, janvier 1983 - qui écrivent : « Les chefs d'exploitation sont, à l'image de ce qui se passe dans l'agriculture, presque exclusivement des hommes. Il y a là un phénomène sociologique si massif qu'il engendre chez la plupart des observateurs une acceptation de son caractère naturel. On devrait pourtant s'étonner de la contradiction entre l'égalitarisme de principes du Code civil et la patrilinéarité de fait qui préside à la transmission du métier de chef d'exploitation », p. 5.
 12. Cf. Germaine Tillion, « Le harem et les cousins », Le Seuil, coll. Points.
 13. Cf. Ph. Ariès, « Histoire des Populations françaises », Le Seuil, 1971.
 14. Cf. Bulletin du Comité national du Syndicat des Travailleurs paysans, n° 10, mai 1983.
-

Année de parution : 1987

AU SOMMAIRE DU VOLUME 1986-1987



J. *GUILAINE*, J. *COULAROU*, L'habitat néolithique de Roquemengarde à Saint-Pons de Mauchiens ;

R. *ARIS*, Notes sur l'histoire d'Agde ;

D. *GARCIA*, L'âge du Fer dans la Moyenne Vallée de l'Hérault ;

Jean-Luc *FICHES*, L'oppidum d'Ambrussum à Ville-telle ;

M. *FEUGERE*, A. F. *LAURENS*, M. G. *COLIN*, Note sur la découverte du trésor d'argenterie antique de Béziers ;

A. *DURAND*, Propositions de datations pour quelques documents du Cartulaire d'Aniane ;

André *SOUTOU*, Le Prieuré et l'église Saint-Étienne de Prunet sur le Causse d'Aumelas ;

M. H. *PRIEUR*, Sociologie d'un quartier de Montpellier au XV^e siècle : le quartier Sainte-Anne ;

M. *VEYSSIERE*, Évocation de Guillaume Briçonnet, évêque de Lodève de 1489 à 1519 ;

R. *GUIRAUD*, Un chirurgien au temps de Louis XIV à Lunel ;

C. *NEGROU*, Délinquance et rapports sociaux d'après le procès de l'ordinaire de Pérols et de Grabels (1618-1741) ;

Alain *DEGAGE*, L'amirauté de Cette de 1691 à 1735, 3^{ème} partie ;

Gilbert *LARGUIER*, Conseil de Ville et pouvoirs en Languedoc à Narbonne (milieu XVI^e-milieu XVII^e siècle) II ;

H. *DE VERGNETTE*, Un drame entre deux familles de Béziers au XVII^e siècle : les Lort de Sérignan et les Gep ;

Henri *MICHEL*, Mireille LAGET ; Mireille Laget, Promis au Royaume ; Bibliographie des travaux de Mireille LAGET ;

G. *BONET*, Documents pour servir à l'histoire du coup d'État du 2 décembre 1851 à Montpellier (Témoignage d'Eugène Guiter) ;

E. *KHAYAD-JIAN*, La question arménienne dans « l'Éclair » de Montpellier ;

F. *ARZALIER*, Trois ans de journalisme militant en Languedoc : Jules Guesde à Montpellier ;

P. *PISTRE*, L'itinéraire singulier d'un franc-maçon : Jean-Jacques Martin (1862-1955) ;

J. *SMETS*, Histoire d'une famille paysanne à travers ses documents privés ;

G. *MERIAN*, Les filatures de soie : naissance d'une architecture ;

Jean-Claude *BARTHEZ*, Siran en Minervois ;

J.-C. *BESSAC*, Le travail traditionnel de la pierre tendre dans la région de Castries ;

P. *LAURENCE*, La facture du hautbois en Languedoc oriental ;

P. *AUSSEL*, La toile de maison ou l'or des Ruffes.

CHRONIQUES :

Henri *MICHEL*, Chronique d'Histoire Moderne (1981-1984) ;

Louis *SECONDY*, L'enseignement secondaire en Languedoc-Roussillon, état de la recherche en 1986 ;

Gérard *BOULADOU*, Vers un regain des recherches sur le maquis ?

NOTES DIVERSES :

A. *MOLINIER*, Jean Bernard Elzière : Histoire des Budos, seigneurs de Budos en Guyenne et de Portes Bertrand en Languedoc ; L'abbaye bénédictine de Saint-Félix-de-Montceau ;

Y. *MANNIEZ*, Les seigneurs de Villeneuve-lès-Béziers, leurs rapports avec l'Albigeois et le Rouergue ;

Jean *SAGNES*, Le mouvement ouvrier dans un département viticole, l'Hérault durant l'entre-deux-guerres ;

G. *GILLAND*, Le pont de Gignac ;

H. *BELUGOU*, Note sur « Contes et légendes en Languedoc » ;

Jean-Claude *RICHARD*, Table des sommaires (1970-1987).